



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Arrondissement d'EVRY
Le Nombre de Conseillers
Municipaux est de 23

29 MAI 1981

COMMUNE DE MENNECHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Vingt Neuf Mai Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un le Vingt Neuf Mai à 20 H. 45,
Le Conseil Municipal Légalement convoqué le 20 Mai, s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur
Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - VIOLETTE - LEON -
PERTIN - Mme BLIN - Maires-Adjoints - MM. LACLAU - LEBORGNE -
GENNATAS - MONIER - DUMAS - BOURIOT - BACA - Mme MINSSIEUX -
MM. NICE - GUILLAUMET.

ABSENTS : MM. GARRO - CORAS - EXCOFFIER - FRANCO.

POUVOIRS : M. CHAMPAGNE à M. LEBORGNE
M. GILLES à M. LEBORGNE
M. DENEUX à M. VIOLETTE
Melle ARCHENault à M. BOURIOT

Secrétaire de Séance : M. J.C. LACLAU.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est adopté
après lecture.

o o
o

FONDATION EDOUARD GAURAZ -

Monsieur Bernard LEBORGNE, Président de la Commission
"Edouard GAURAZ" donne lecture du rapport ci-après.:

- PHILOSOPHIE DU PROJET

Créer un lieu où la vie est échange et non repli sur soi,
cet échange n'a de sens qu'avec d'autres générations que la sienne.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL 29 MAI 1981

- PROJET

Permettre la cohabitation des diverses générations dans une résidence regroupant une cinquantaine de studios et de deux pièces grâce à des moyens communs et une animation réelle (sens de donner "une âme") et qu'il soit possible d'y achever sa vie en échappant à l'aspect "Mouroir" où tout semble s'articuler autour de la phase ultime de l'existence.

- MOYENS

Pour pouvoir investir pleinement ce lieu de vie, c'est à dire en être réellement des acteurs agissant sur lui, les personnes âgées doivent y arriver en pleine possession de leurs moyens à un moment où leur situation physique ne les y oblige pas.

Mais l'expérience montre que rares sont les personnes âgées qui, valides, décident d'aller vivre dans des "Maisons de Retraite" (Jean-Marie SOULISSE Réflexions...) et que toutes viennent y résoudre le problème de solitude et de sécurité.

La personne valide étant moins en prise avec la solitude, c'est donc en agissant avec détermination sur la sécurité que nous pourrions inciter les personnes "valides" à venir y vivre.

Pouvoir se dire :

"J'y viens et pourrai y rester jusqu'au bout" (entretien avec Mademoiselle REVOL - 15/1/81)

- OBJECTIF

Permettre de répondre en priorité aux besoins des familles de MENNECY et de la Région.

Que soient remerciés tout spécialement l'épouse et le fils du Docteur Edouard GAURAZ sans lesquels ce projet n'aurait pu exister.

MEMBRES DE LA COMMISSION Edouard GAURAZ : Créée le 29/04/80 en Conseil Municipal Public.

- Président : M. Bernard LEBORGNE - Mme BLIN - MM. CHAMPAGNE - DUMAS - GARRO - GENNATAS - GILLES - LEON - NICE - M. ROBERT - Maire de MENNECY - M. VIOLETTE.

- Extra Conseil Municipal :

- M. LAMY - Directeur du Centre de VAIRES S/ ESSONNE
- Mme LEBORGNE - Educatrice
- M. PIROT - Architecte
- Mme ZANON - Secrétaire B.A.S.

.../...



3
RÉUNIONS DU CONSEIL 29 MAI 1981

Nous remercions aussi les différentes personnes qui de par les échanges avec notre Commission nous ont permis d'enrichir ce projet :

- Monsieur ARMENI - Architecte Conseiller Technique pour les personnes âgées - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

- Monsieur BEGASSAT - Union des Foyers des Jeunes Travailleurs.

- Monsieur BESSE - Ministère de la Santé - Personnes Jeunes.

- Madame BUFFET - Association pour le logement des grands infirmes.

- Monsieur COLLINET - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - s'occupe surtout des Foyers.

Monsieur DUPONNOIS - Comité Français d'Action Sociale.

- Mademoiselle FLEURY - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Direction de la Construction.

- Mademoiselle PITOIS - Ministère de la Santé - Personnes Agées.

- Monsieur REMY - Centre de liaison, d'étude, d'information et de recherche sur les Problèmes des Personnes Agées.

- Mademoiselle REVOL - Association des Résidences pour Personnes Agées.

- Madame SEYDOUX - Service des Innovations - Ministère de la Santé - (Madame SEYDOUX nous a conseillé de prendre contact avec l'Auberge Sociale de CERGY-PONTOISE).

Et des Professionnels qui nous ont reçus dans des réalisations remarquables :

- Jean-Marie SOULISSE à BENET (Vendée)

- Monsieur LEGROS et son équipe - Auberge des Villageoises à CERGY-PONTOISE.

.../...



RENSEIGNEMENTS GENERAUX : ASSOCIATION EDOUARD GAURAZ

- NOM ET NATURE JURIDIQUE

Association Edouard GAURAZ - Loi de 1901 (à créer) avec parité au Conseil d'Administration entre les Membres nommés par le Conseil Municipal et les Membres nommés par les usagers.

- ADRESSE PROVISoire

Centre Medico-Social de la Jeannotte - 91540 MENNECY
Téléphone : 457 03 83

- DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'Etablissement : Résidence "Edouard GAURAZ"
Adresse : 12 et 14 Avenue de Villeroy - 91540 MENNECY

- CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Catégorie de l'Etablissement : Foyer Intergénération

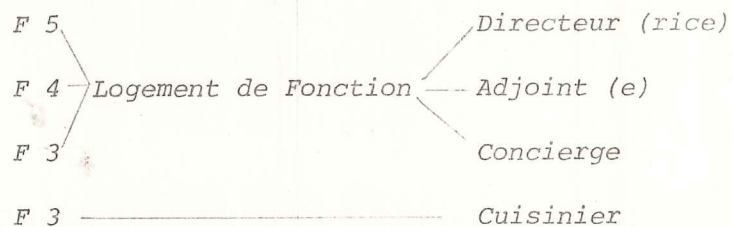
Conditions d'Admission : Majeurs des deux sexes

(Age et Sexe des Pensionnaires)

Nombre de Places : 45 à 65 (Cet effectif est variable car les 2 pièces attribuées au départ à des couples de Personnes Agées pourra rester occupé par le conjoint survivant au moment du décès de l'autre).

Locaux : 20 F 2

25 Studios



EQUIPEMENTS COLLECTIFS

- RESTAURATION

- Salle de restaurant "modulable" permettant à des sous groupes de "s'isoler" où à recevoir la famille.....
- Cuisines et réserves

.../...



- répondent tous aux normes pour handicapés physiques ce qui ne représente pas un surcroît financier compte tenu que la législation va l'imposer.

Les personnes âgées contrairement aux jeunes, ne sont pas en mesure d'établir et de défendre des droits et notamment le cinquième article de la déclaration des personnes âgées de 1965 à LOS ANGELES :

- Le droit d'être exempté de tâches requérant un effort physique ou intellectuel.

D'où la mise en oeuvre de "prestations" que le résident pourra ou non utiliser selon ses besoins.

DIVERSES PRESTATIONS OFFERTES AUX RESIDENTS

- LOGEMENT

C'est l'Association "Edourd GAURAZ" qui est locataire directe de la Société H.L.M., car il est important qu'elle ait la maîtrise de l'attribution des logements. Les résidents pourront bénéficier d'une A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement) qui modulera leur dépense de loyer en fonction de leurs ressources.

Une prise en charge partielle du salaire du Directeur pouvant intervenir (conséquence du P.L.A. prêts locatifs aidés, dont les H.L.M. auront bénéficié, entretien avec Mademoiselle PITOIS).

- Aide à la tenue de leur logement grâce au passage d'une aide ménagère.

- MENAGE

L'Association "Edouard GAURAZ" passera Convention avec le Bureau d'Aide Sociale de MENNECHY, de manière à ce que les Aides Ménagères dont elle aura besoin lui soient affectées et placées sous l'autorité directe du responsable de la Résidence.

Repas préparés pris en salle de restaurant où portés dans le logement de l'usager (le résident à la possibilité de préparer lui-même ses repas dans la "kitchenette" de son logement).

- SOINS

Médicaux et paramédicaux - Aides médicales - pouvant aider les personnes invalides à prendre leur bain.

Une création d'une équipe de soins à domicile avec rayonnement sur toute la ville placée sous la direction du Directeur (rice) ou de l'Adjoint (e) possédant le diplôme d'infirmier (e) d'Etat devrait permettre une prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale (entretien Mademoiselle PITOIS) et peut jouer un rôle important dans la connaissance des détreuses et permettre d'agir sur l'admission,

.../...



- ANIMATION

- Pas de Salle de Spectacle ou de Salle de Réunion. Ce sont les Salles de Restaurant qui auront été conçues en conséquence, car nous n'avons pas trop de terrain d'une part et il faut éviter les phénomènes des "déserts" qui peuvent exister dans certaines collectivités.

- Halte Garderie
- Bureau du Directeur (rice)
- Bureau de l'Adjoint (e) et de la Comptable

- SOINS

- Salle médicale pour Médecins, Infirmiers, kinési... équipe de soins à domicile, spacieuse.
- Salles de bains avec accès à la baignoire sur 3 côtés suffisamment spacieuses pour y permettre le travail du : coiffeur - pédicure - manucure - esthéticienne à chaque étage.
- 2 Ascenseurs.

- MENAGE

- Réserve pour produits et matériel d'entretien.

- LOGEMENTS DE FONCTION

- Permanence 24 H/ 24 365 jours par an
Malgré les congés, arrêts maladie..... où besoin de se reposer sur 3 personnes : le Directeur (rice), son Adjoint (e) et un concierge.
- Atelier d'ouvrier d'Entretien.

REPARTITION DES GENERATIONS

Il est important que la répartition entre personnes des diverses générations ne soit pas figée, la gestion de ce problème doit dépendre de l'Association "Edouard GAURAZ". (La répartition des générations au sein de l'ensemble de la population Menneçoise pouvant être un élément de référence intéressant).

Il ne peut donc être question d'affecter tel appartement à telle génération.

- Il est donc indispensable que ces logements :
 - soient donc très bien insonorisés de manière à ne pas imposer aux uns une vie "Monacale" et aux autres une vie "trépidante".

.../...



PERSONNEL EMPLOYE

- EQUIPE DE DIRECTION

Directeur (trice) + Adjoint avec des compétences de Gestion et de Comptabilité.

Doivent être de sexe différent, l'un des deux doit être infirmier (e); l'autre Assistant (e) - Educateur spécialisé - animateur Socio-Culturel - Travailleuse Familiale.

- AUTRE PERSONNEL

- Une Secrétaire Médico-Sociale, faisant de la Comptabilité.

- Un Concierge (ou une)

- Un Cuisinier et 2 Adjoints (Fonctionne 365 jours par an)

- Un Ouvrier d'entretien.

- Une équipe de L'Association du "COUDRAY-MONTPENSIER" encadrée par un (e) éducateur (trice) pour :

- Ménage des locaux collectifs et des locaux particuliers en faisant la demande.

- Service de Table et Lingerie.

PARTICIPATION FINANCIERE DES USAGERS

La location au H.L.M. des appartements et des parties collectives ainsi que des charges d'entretien se règlera par l'Association qui récupérera auprès de chacun sa quote-part.

C'est ainsi que la location, le chauffage et l'électricité de la salle de restaurant, de la salle Médicale..... sera supportée par tous les résidents, y compris ceux qui n'en utiliseraient pas les services, ce n'est pas injuste mais "solidarité". C'est une assurance pour eux qu'ils pourront bénéficier de ces prestations lorsqu'ils en auront envie ou besoin.

Au coût réel : même tarif pour tout le monde, fortune ou non mais avec le principe d'une "garantie de ressources". Somme indispensable mensuellement à chaque personne âgée pour mener une vie autonome et responsable.

La perte financière due à la non obligation de régler la totalité de sa pension si celle-ci compromet le minimum de ressources évoqué ci-dessus serait à la charge de la collectivité.

- CONCLUSION

La Commission rappelle que le terrain de 7 500 m² a été acquis spécialement et elle propose le moment venu au Conseil Municipal, qu'un poste de Chargé de Mission Contractuel mis à disposition de l'Association "Edourd GAURAZ", soit créé afin de réaliser ce projet.

.../...

29 MAI 1981

8

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



INTERVENTION DE Monsieur Le Docteur LEON

Le Docteur LEON, regrettant de n'avoir pu assister aux dernières réunions de la Commission, demande ce qui est entendu par : "équipe de soins à domicile avec rayonnement sur toute la Ville". Il fait part de sa crainte de voir la Résidence se transformer, dans ces conditions, en "Dispensaire" et suggère que pour constituer l'équipe chargée de donner les soins aux personnes âgées de la Résidence, il soit fait appel, en priorité, aux praticiens exerçant librement, en Ville (Médecins, Infirmières, Kinési, Pédicure etc...).

Monsieur LEBORGNE répond que d'après les renseignements fournis par Mademoiselle PITOIS, un texte réglementaire relatif au fonctionnement de ces équipes doit être publié et que dans l'esprit de la Commission, il n'était nullement question de créer un dispensaire ni d'empêcher les usagers de la Résidence de faire appel, s'ils le désirent, à un praticien de leur choix. L'équipe de soins fait partie des "prestations offertes" qu'il peut, ou non, utiliser selon ses besoins.

Le Docteur LEON prend acte de cette déclaration, mais demande que cela soit précisé par écrit, dans le texte que va voter le Conseil Municipal.

De la discussion qui s'ensuit, où prennent successivement la parole, Messieurs GENNATAS, GUILLAUMET, VIOLETTE, il est convenu, d'un commun accord, d'ajouter à la fin du paragraphe "soins" -"et ne devra en aucun cas compromettre le libre choix du résident de son médecin traitant et de tout autre personnel paramédical"

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Remercie sa Commission pour le travail qu'elle a effectué,

Renouvelle ses remerciements à Madame GAURAZ et à son fils pour l'aide qu'ils ont apporté à la Municipalité pour la réalisation de ce projet,

Adopte le rapport présenté par Monsieur LEBORGNE complété comme ci-dessus,

Crée un poste de "Chargé de Mission" contractuel qui sera mis à la disposition de l'Association "Edouard GAURAZ" pour mener à bien la réalisation de cet ensemble.

Dit que son salaire sera imputé au Chapitre 931 du Budget de la Ville pour l'exercice en cours.

O O
O

.../...



COMMUNICATIONS

Monsieur LACLAU demande la parole et lit la communication suivante : (annexée).

Monsieur BOURIOT demande à son tour la parole et déclare :

"Mes Chers Collègues,

Nous sommes de sensibilités diverses et je souhaite, au nom d'un certain nombre de Collègues, faire une déclaration qui n'est nullement dans un esprit de polémique, mais renforce notre Union pour que le travail accompli se poursuive et se développe au même rythme que jusqu'à ce jour et démontre que dans cet esprit la candidature de Jean-Jacques ROBERT aux législatives, quelque soit le soutien politique, n'est pas un handicap mais bien un renfort pour MENNECEY.

Regrettant le dépôt de la déclaration précédente, je ne désire autour de cette table selon nos règles d'Union, aucune discussion sur ces motions mais tout simplement le désir qu'elles figurent telles que au Compte-Rendu du Procès-Verbal de cette séance du 29 Mai 1981 avec les noms des signataires solidaires de cette position. (Communication annexée)."

Monsieur LEBORGNE se fait l'interprète des co-signataires de la première communication et dit "qu'ils s'associent aux signataires de la deuxième communication, en ce qui concerne le dernier paragraphe de cette dernière : En Conclusion Menneçoises et Menneçois".

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H. 30.

o o
o



Communication lue par Monsieur LACLAU

Les Signataires de la présente ont appris que Monsieur le Maire de MENNECHY était candidat aux élections législatives d'un parti politique les 14 et 21 Juin prochains.

Ils rappellent aux Conseillers Municipaux qu'ils se sont présentés en 1977 devant les électeurs sur une liste dite apolitique et ont été élus à une très large majorité au premier tour.

Ils se sont interdit depuis cette époque de participer à toute consultation électorale, de manifester publiquement leurs options politiques, considérant qu'ils avaient signé un contrat moral avec la population de MENNECHY leur interdisant de s'engager politiquement d'une façon ou d'une autre.

En conséquence, constatant la disparition de cet apolitisme, ils tiennent à exprimer publiquement leur désapprobation et à indiquer qu'ils se désolidarisent de la prise de position de Monsieur le Maire.

Muller
Richard
Adamy
Spencer
Spencer

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MAI 1981



Communication lue par Monsieur BOURIOT

Les Membres du Conseil Municipal signataires de cette motion ont appris avec plaisir que Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Maire de MENNECHY, et Vice-Président du Conseil Général, était candidat aux élections législatives des 14 et 21 Juin prochain.

Ils rappellent l'attachement de Jean-Jacques ROBERT en son nom personnel à un parti politique depuis près de 2 ans et ils tiennent à souligner que, jamais n'a déteint aucun choix municipal par rapport à cette adhésion.

Toutes les options et orientations de l'équipe Municipale élue en 1977 sur une liste sans étiquette se sont toujours et uniquement prises ^{dans} ~~pour~~ l'intérêt de la Commune, sans aucune directive d'un quelconque Parti Politique, à la satisfaction de la Population qui nous a élus à une large majorité au 1^{er} tour.

Les Élus respectueux du contrat proposé aux habitants depuis 1977 estiment devoir poursuivre leur action dans cette voie et sont solidaires de la candidature de leur Maire à la Députation.

Il s'agit d'une suite chronologique à la carrière d'un homme qui a déjà beaucoup donné à notre ville depuis plus de 20 ans et qui aspire, en envisageant des fonctions nouvelles, à accroître ses moyens, pour continuer à oeuvrer pour la qualité et le développement de la vie de notre cher MENNECHY.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MAI 1981



En conclusion, qu'il nous soit permis d'exaucer le vœu que, face à cette promotion ou non, l'équipe Municipale demeure homogène face à l'oeuvre, dans le cadre communal, qui nous reste à accomplir d'ici 1983, selon nos engagements d'union vis à vis des Menneçoises et Menneçois.

[Signature]
Barré

[Signature]
Sullin

[Signature]
F. 2009

Bon pour pouvoir pour
E. Archambault

[Signature]
Baco

[Signature]
G. P. 1981

[Signature]

Nico

[Signature]
M. 1981

[Signature]
P. 1981

[Signature]
P. 1981